

# Avis public



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné qu'à sa séance ordinaire du 5 août 2019, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) pour l'immeuble situé au 28, 45<sup>e</sup> Avenue, sur le lot portant le numéro 1 705 335 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet de permettre, pour l'agrandissement en cour latérale d'un bâtiment existant :

- une marge latérale de 2,5 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoie, pour un bâtiment unifamilial, une marge latérale minimale de 3 mètres;
- une somme des marges latérales de 2,5 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoie, pour un bâtiment unifamilial, une somme des marges latérales minimales de 6,1 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 19 juillet 2019.

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement